

NOUVEAU

PAIEMENT PAR INTERNET- EFFETS SCOLAIRES

Chers parents,

À compter du 3 juillet 2018, il sera possible d'effectuer le **paiement pour les effets scolaires par Internet**. Vous pouvez adhérer au mode de paiement par Internet en tout temps. Le paiement par Internet est facile d'utilisation et il diminue la gestion et la manipulation d'argent et de chèques.

- 1- Accéder au site Internet de votre institution financière.
- 2- Faire l'ajout d'une facture ou d'un fournisseur.
- 3- Sélectionner le fournisseur, selon votre institution financière.
Attention: il y a également un fournisseur « Marguerite-Bourgeoys » pour les services de garde. Vous devez donc choisir le bon fournisseur pour les effets scolaires, selon le tableau :

Banque Scotia	(à venir)
Banque de Montréal	C.S. Marguerite Bourgeoys- Effets
Banque Laurentienne	(à venir)
Banque Nationale	C.S. MARGUERITE-BOURGEOYS – EFFETS SCOLAIRES
Banque Royale (RBC)	C.S MARGUERITE-BOURGEOYS EFFETS SCO
Banque TD	COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS – EFFETS SCOLAIRES
Caisses Desjardins	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys – Effets scolaires
CIBC	CS MARG. BOURG. EFFETS SCOLAIR
Tangerine	(à venir)

- 4- Inscrire le numéro de référence indiqué sur l'état de compte de votre enfant pour les effets scolaires, et ce, sans espace. **Le numéro contient 19 caractères alphanumériques et commence par ES.**
- 5- Effectuer le paiement selon la procédure habituelle de votre institution financière.

Il est obligatoire d'effectuer un paiement par enfant.

Un numéro de référence distinct, par enfant, sera attribué à chacun des payeurs. Le numéro de référence est spécifique à une école. **Lors d'un changement d'école, un numéro de référence différent vous sera attribué par la nouvelle école.**

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat, au (514) 366-0028 poste 1

Julia Wellens, Direction